

Déclaration CFDT au CSE central de l'UES ATOS France
du Jeudi 29 octobre 2020
Egalité Femme/Homme

La **CFDT** a refusé de signer l'avenant de prorogation de l'accord car le budget consacré à l'égalité professionnelle Femme/Homme n'y est pas précisé et que la direction refusait de faire appel à un expert pour la négociation en cours. Cet avenant expire le 31 décembre 2020.

La direction, malgré la demande insistante de l'ensemble des organisations syndicales, reste sur ses positions de ne pas vouloir faire appel à un expert pour creuser le sujet de l'égalité professionnelle. La **CFDT** salue tous les élus du CSE Central qui ont voté favorablement, à l'unanimité, une expertise qui nous permettra d'approfondir un premier travail sur ce sujet effectué lors de la consultation annuelle sur le volet social relatif à la politique sociale de la GBU France.